

<https://www.amessi.org/Mediator-Jacques-Servier-cite-a>



Mediator : Jacques Servier cité à comparaître

- SCANDALES MEDICAUX-MEDICAMENTEURS



Date de mise en ligne : mardi 18 janvier 2011

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

Le Figaro annonce en effet que « le 11 février prochain, le fondateur et président du laboratoire Servier sera appelé à comparaître devant la 15e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Nanterre ».

« Sont également cités : les laboratoires Servier et Biopharma, qui a commercialisé le Mediator, mais aussi des personnes physiques comme le directeur général délégué et pharmacien responsable de la firme », précise le journal

Sommaire

- [Mediator : Jacques Servier cité à comparaître](#)

Mediator : Jacques Servier cité à comparaître

{{}}

Le Figaro explique que « cette comparution est la conséquence de la citation directe déposée par deux avocats au barreau de Paris » représentant « plusieurs familles de victimes pour le procès au pénal ».

Le quotidien précise que « le choix de cette procédure devrait permettre un jugement beaucoup plus rapide qu'au pénal. Les 6 malades (ou héritiers de malades décédés) attaquent le laboratoire Servier pour avoir « délibérément trompé les patients consommateurs de Mediator sur la nature, l'espèce et les qualités substantielles, la composition » du médicament ».

« Il s'agit pour les consommateurs de Mediator de demander réparation de leur préjudice moral né de la tromperie, indépendamment de la question des futures actions en réparation de leur préjudice corporel », poursuit le journal.

Le Figaro constate en outre que « le rapport remis samedi par les membres de l'Igas au ministre de la Santé est accablant, [...] d'abord pour l'Afssaps qui a failli à sa mission de santé publique ». Le Dr Aquilino Morelle, membre de la mission de l'Igas, écrit ainsi que « l'Afssaps est apparue comme une structure lourde, lente, peu réactive, embourbée dans un sorte de bureaucratie sanitaire ».

Le journal ajoute que le rapport « est surtout et d'abord accablant pour le laboratoire Servier. [...] Selon les inspecteurs de l'Igas, Servier savait et ce, bien avant la mise sur le marché du benflurorex, que celui-ci était un « anorexigène puissant », autrement dit un coupe-faim. Il a donc menti sur la nature de sa molécule, en effaçant les preuves de sa parenté avec les anorexigènes ».

Le quotidien relève que « l'Igas déplore que le « principe de précaution ne profite pas aux malades mais aux laboratoires ». Elle pointe également du doigt « de nombreuses anomalies au cours de l'année 1999 » et estime qu'un « faisceau d'éléments aurait dû conclure dès cette année (là) au retrait du Mediator » ».

« Aquilino Morelle a estimé que Servier était « intervenu sans relâche pour pouvoir continuer la commercialisation du Mediator et le faire reconnaître (sans succès, NDLR) comme antidiabétique ». Pire, le laboratoire « a anesthésié » et « roulé dans la farine » certains des experts de l'Agence du médicament », continue Le Figaro.

Le journal cite la réaction des laboratoires Servier, qui « s'étonnent des responsabilités que semblent leur faire porter les conclusions du rapport d'enquête de l'Igas sur le Mediator et qui ne leur apparaissent pas conformes à la réalité ».

Libération remarque aussi que « le rapport accable Servier et la police sanitaire », tandis que Les Echos retient que « le gouvernement veut revoir de fond en comble le contrôle des médicaments ». Xavier Bertrand a ainsi déclaré samedi : « Notre police du médicament a failli à sa mission. Il nous faut rebâtir un nouveau système de sécurité sanitaire ».

Revue de presse rédigée par Laurent Frichet
MediScoop